

## **Retranscription - Un nouvel enseignement par Olivier Rozenberg (CEE): études comparées sur le parlementarisme :**

**Question :** Pouvez-vous présenter le partenariat inédit que vous avez initié cette année entre Sciences Po et l'Université Luiss Guido Carli?

On a créé un cours commun au Master de Droit parlementaire de la Luiss et à l'Ecole d'Affaire publique à Science Po qui porte sur le parlementarisme à la fois les principes fondamentaux et les défis contemporains.

Concrètement, on a un moment du cours qui se déroule par zoom et qui se fait en commun avec les deux sites romain et parisien, puis une autre partie du cours qui est donnée uniquement à Paris et uniquement à Rome afin de ne pas avoir deux heures de zoom dans un contexte où l'on peut enfin se voir en présentiel.

Pourquoi avoir cet enseignement un peu original et commun ?

On s'est rendu compte que les défis du parlementarisme contemporain pouvaient être communs à des démocraties proches comme la démocratie italienne et française qu'il s'agisse des questions de déontologie, des questions de l'adaptation des procédures parlementaires à l'accélération du temps, des questions de transparence, des questions de fonctionnement pendant le Covid, des questions de développement du contrôle parlementaire comme réponse aux limites des capacités à légiférer des parlements.

Les réflexions sur le parlementarisme sont souvent des réflexions assez nationales parce qu'elles se font par rapport à un parlement qui existe, elles sont aussi très souvent animées par des practitioners, des administrateurs de chaque assemblée. Elles ont donc un petit côté en vase clos.

En ayant ce dialogue avec la Luiss, avec Rome, avec les institutions italiennes, on peut s'apercevoir justement des points communs dans les défis qui se posent aujourd'hui et également prendre la mesure des spécificités.

Il est évident que l'Italie a un régime bien plus parlementaire que la France.

On a dix étudiants côté romain, dix étudiants à Paris. On leur demande de réaliser par binôme deux mémoires sur un sujet de recherche pour les pousser à travailler ensemble au-delà du fait d'assister en commun à certaines sessions.

Il n'y a pas nécessairement un tropisme italien chez nos étudiants en France ou français chez nos étudiants en Italie, d'ailleurs on a des étudiants internationaux dans le cas français et internationaux dans le cas italien.

On dispense le cours en anglais qui est une sorte de territoire neutre entre le français et l'italien.

C'est un enseignement dans lequel il y a beaucoup de practitioners, de personnes qui sont dans le milieu du Parlement, qui travaillent au Parlement et qu'on invite à participer.

Il s'agit donc des fonctionnaires parlementaires des deux chambres italiennes et des deux chambres françaises qui confrontent leurs expériences et partagent ce qu'ils vivent concrètement et quotidiennement sur ces sujets-là.

On a convié par exemple la directrice des ressources humaines de l'Assemblée nationale qui offre un regard original, pas totalement institutionnel sur les questions parlementaires et qui peut se révéler très intéressant parce qu'on s'aperçoit par exemple que le recrutement de la fonction publique parlementaire est de plus en plus affecté par les normes du New public management. Il était donc très intéressant d'avoir cet éclairage, de voir que ce n'est pas le cas en Italie et donc d'alerter aussi sur ce qui peut se passer à l'avenir chez nos voisins italiens.